	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT-2025- 146</p>
---	--	------------------------------------

Signature d'un contrat de vérification règlementaire des installations électriques, de gaz et de chauffage.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président, et notamment la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article CH 58 de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

VU l'article PE 4 de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

CONSIDÉRANT la nécessité de vérifier périodiquement les installations électriques, de gaz, et de chauffage,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat N° Q-2046148 – 0797118, pour la vérification règlementaire des installations électriques, de gaz et de chauffage avec la société Bureau Veritas Exploitation, 2 rue Jean Mermoz – 91080 Evry Courcouronnes CEDEX, pour un montant de 12 260.55 € HT (14 712.66 € TTC).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un

délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr;

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Mme Frédérique Camilleri, Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Direction des Bâtiments de la CAESE,
- Direction des Moyens Généraux de la CAESE,

Étampes, le 30 JUIN 2025



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

Bâtir un monde de confiance

VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2025 CA ETAMPOIS / AFFAIRE 7897623

Contrat
N° Q-2046148 - 0797118

REV 1

RÉFÉRENCE À RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « Le client »

CA ETAMPOIS SUD ESSONNE

76 RUE SAINT JACQUES
91150 ETAMPES

Représenté par : M. Nicolas THELLIER

Tél : +33169926748

Email : nicolas.thellier@caese.fr

SIRET : 20001784600045

Ci-après désignée « La société »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

2 RUE JEAN MERMOZ
91080 EVRY COURCOURONNES

Centre Budgétaire : 0797118

Représenté par : Cyril CROCHARD

Responsable opérations

Tél : 06.86.42.95.75

Email : cyril.crochard@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le 4 juin 2025.

Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS EXPLOITATION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

1. TARIF

Montant global des prestations la première année (HT) :

Montant global TTC de la première année : 14 712,66 €

Devise: Euro (€)

TVA : 20%

12 260,55 €



2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu de réalisation : Multi Sites

Q-2046148 - Annexe Périmètre - ASCENSEUR 2025

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Périmètre

Q-2046148 - Annexe Périmètre - DISCONNECTEUR 2025

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Périmètre

Q-2046148 - Annexe Périmètre - ELECTRICITE.FOUDRE 2025

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Périmètre

Q-2046148 - Annexe Périmètre - GAZ 2025

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Périmètre

3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Périodicité	Quantité	Prix unitaire HT
Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)	FMBVE OSD CVP (v03-2025)	2025	Annuelle	1 (Nombre)	1 386,00 €
Vérification périodique des dispositifs d'ancrage	FMEP03 §4.1 v09-2019	2025	Annuelle	1 (Nombre)	560,00 €
Vérification périodique des installations d'ascenseurs et monte-charge en exploitation dans les établissements soumis au Code du Travail	FMBVE TMO 1 (v10-2022)	2025	Annuelle	1 (Visite)	420,00 €
Vérification périodique détaillée des installations électriques	FMBVE ELO1 (v10-2024)	2025	Annuelle	1 (Visite)	7 194,55 €
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	FMTBGZ03 §4.1 (v01-2017)	2025	Annuelle	1 (Visite)	1 060,00 €
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de cuisson	FMTBGC03 §4.1 (v01-2017)	2025	Annuelle	1 (Visite)	1 060,00 €
Vérification périodique complète des installations de protection contre la foudre dans les établissements non soumis à l'arrêté du 04/10/2010	FMBVE FDO 2 §3.3 (v07/2024)	2025	Biennale	1 (Nombre)	140,00 €
Vérification périodique des installations scéniques utilisées pour l'élévation de matériel d'éclairage, de sonorisation, de projection ou de décors	FMBVE LV23 §4.3 (v09-2024)	2025	Annuelle	1 (Nombre)	315,00 €
Prestation de Gestion Administrative		2025	Annuelle	1 (Nombre)	125,00 €



Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20250701-CA-PDT-2025-146-CC
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025



Bâtir un monde de confiance

--	--	--	--	--	--

Les prix sont calculés à partir des hypothèses de quantité et des prix unitaires définis ci-dessus. Le cas échéant, les quantités et/ou la nature des installations, équipements ou appareils ainsi que le tarif global de la prestation sont ajustés au réel à l'issue de l'intervention.


4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email accompagné de ce document signé à l'adresse : cyril.crochard@bureauveritas.com en indiquant la référence Q-2046148. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-2046148 - REV 1 libellé Vérification réglementaire 2025 CA ETAMPOIS / AFFAIRE 7897623, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.

Montant global des prestations la première année – 2025 (TTC) : 14 712,66 €
Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
2 RUE JEAN MERMOZ
91080 EVRY COURCOURONNES
Représenté par : Cyril CROCHARD
Email : cyril.crochard@bureauveritas.com

CA ETAMPOIS SUD ESSONNE
76 RUE SAINT JACQUES
91150 ETAMPES
Représenté par : M. Nicolas THELLIER
Tél : +33169926748
Email : nicolas.thellier@caese.fr
SIRET : 20001784600045
Le : 30 JUN 2025
Signature

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER
Batiment GED

Le Président
CA ETAMPOIS SUD-ESSONNE
CIE D'AGGLOMERATION

2025-06-06 11:12:55

5. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu à compter de son acceptation par le client pour une durée ferme de 1 an(s) et sera renouvelé par tacite reconduction, à chaque échéance pour une durée égale, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
------------	--------------------	--------------

<p>Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)</p>		<p>Bibliothèque Diane de Poitier SOCLA Centre MULTIACCUEIL SERGE LEVREZ Etampes Centre de loisirs de Valnay Conservatoire de musique Piscine d'étampe SOCLA Piscine de Méréville SOCLA Piscine de Angerville SOCLA DN 3/4" ET 65 Théâtre municipal WATT DN 15</p>
<p>LISTE DISCONNECTEUR</p>		
<p>Vérification périodique des dispositifs d'ancrage</p>		
<p>THEATRE hotel communautaire</p>		
<p>Vérification périodique des installations d'ascenseurs et monte-charge en exploitation dans les établissements soumis au Code du Travail</p>	<p>Catégorie d'établissement : ERP 1er groupe (Cat 1 à 4)</p>	
<p>1 ASCENSEUR MEDIATHEQUE 1 ASCENSEUR CENTRE DE LOISIR SACLAS 1 ASCENSEUR HOTEL COMMUNAUTAIRE</p>		
<p>Vérification périodique détaillée des installations électriques</p>	<p>Nature d'établissement : Collectivites Installation électrique : Basse Tension à puissance surveillée (P>=36kVA et P<100kVA)</p>	
<p>VOIR LISTE EN ANNEXE</p>		
<p>Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles</p>		
<p>Voir liste en annexe</p>		
<p>Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de cuisson</p>		
<p>Voir liste en annexe</p>		
<p>Vérification périodique complète des installations de protection contre la foudre dans les établissements non soumis à l'arrêté du 04/10/2010</p>	<p>Nature d'établissement : Collectivites</p>	



Bâtir un monde de confiance

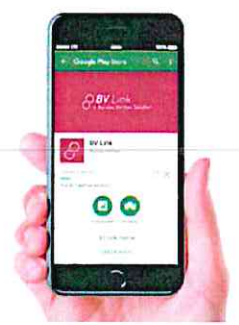
CENTRE DE LOISIRS VALNAY		
Vérification périodique des installations scéniques utilisées pour l'élévation de matériel d'éclairage, de sonorisation, de projection ou de décors		
Equipement	THEATRE MUNICIPAL : HERSE MOTORISEE MECASCENIC PALAN A BRAS MANIBOX	

7. RÉALISATION DES PRESTATIONS

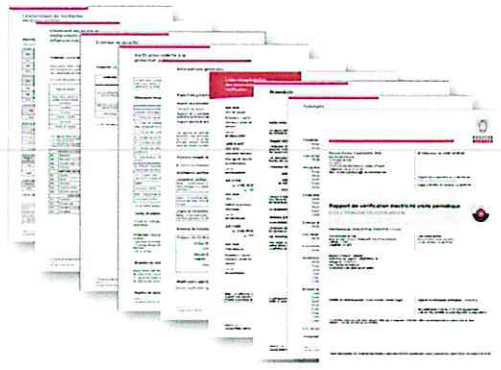
Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

- **COMMANDE**
Validation du contrat ou de la commande
Facturation à la commande le cas échéant
- **GESTION DES INTERVENTIONS**
Création des affaires et des interventions à réaliser
Planification de la ou des dates de d'intervention
- **INTERVENTIONS**
Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)
Facturation totale ou du reliquat
- **RAPPORTS**
En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.



9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

10. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de



BUREAU
VERITAS

Bâtir un monde de confiance

BUREAU VERITAS EXPLOITATION en mettant en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.



11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de BUREAU VERITAS EXPLOITATION sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture. Les frais de gestion administrative sont facturés lors de la première facturation annuelle.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement. En optant pour le prélèvement, vous acceptez également le prélèvement de toutes les factures à venir de BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice SYNTEC Révisé comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYNTEC Révisé dernière valeur connue à date de facturation

P₀ = prix de base à la date du contrat

I₀ = Dernier Indice SYNTEC Révisé connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYNTEC Révisé : 317,1

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses ,...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 120€HT seront facturés en sus. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 200€ HT

FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Vacation supplémentaire 1 Journee : 900 € HT
- Vacation supplémentaire 1/2 Journee : 450 € HT

12. ANNEXES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 1575 kg de CO₂ équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO₂ relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMBVE_FD02 §3.3 \(v07/2024\)](#)

[FMBVE OSDVCP \(v03-2025\)](#)

[FMEP03 §4.1 v09-2019](#)

[FMBVE_TM01 \(v10-2022\)](#)

[FMBVE_EL01 \(v10-2024\)](#)

[FMTBGZ03 §4.1 \(v01-2017\)](#)

[FMTBGC03 §4.1 \(v01-2017\)](#)

[FMBVE_LV23 §4.3 \(v09-2024\)](#)

[CGSF_BVE \(v09-2024\)](#)

13. LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. Q-2046148 - Annexe Périmètre - ASCENSEUR 2025
2. Q-2046148 - Annexe Périmètre - DISCONNECTEUR 2025
3. Q-2046148 - Annexe Périmètre - ELECTRICITE.FOUDRE 2025
4. Q-2046148 - Annexe Périmètre - GAZ 2025

ASCENSEUR 2025

PERIODIQUE

	Nombre	Prix
1 ASCENSEUR MEDIATHEQUE ANGERVILLE	1	140,00 €
1 ASCENSEUR CENTRE DE LOISIR SACLAS	1	140,00 €
1 ASCENSEUR HOTEL COMMUNAUTAIRE	1	140,00 €
TOTAL		420,00 €

DISCONNECTEUR 2025

	Nombre	Prix
Bibliothèque Diane de Poitier SOCLA	1	154 €
Centre MULTIACCUEUIL SERGE LEVREZ Etampes	1	154 €
Centre de loisirs de Valnay	1	154 €
Conservatoire de musique	1	154 €
Piscine d'étampe SOCLA	1	154 €
Piscine de Méréville SOCLA	1	154 €
Piscine de Angerville SOCLA DN 3/4" ET 65	2	308 €
Théâtre municipal WATT DN 15	1	154 €
TOTAL		1 386 €

ELECTRICITE/FOUDRE

Batiments Vérification électrique / foudre		Numéro CADASTRE		Nom de l'Equipement		Adresse		Collectivité		FOUDRE		ELECTRICITE	
Fonction										Prix en €		Prix en €	
Sport		C 1301		Piscine THIROUIN 2 bassins		Chemin d'Autruy		ANGERVILLE				412,00	
				Médiathèque		17 Rue Jacob		ANGERVILLE				525,30	
Culture		AN 115		Hotel Anne de Pisseleu		Place de l'hotel de ville et des droits de l'homme		ETAMPES				226,60	
Culture		AN 123		Bibliothèque Diane de Poitiers		4 rue Sainte Croix		ETAMPES				309,00	
Culture		AC 226		Bibliothèque Ulysses annexe		6-8 rue Jean Etienne GUETTARD		ETAMPES				61,80	
Culture		AN 128		Conservatoire de Musique		19 bis rue Louis Moreau		ETAMPES				133,90	
Sport		AY 435, 437		Piscine Charles Haury		Avenue de Bonnevaux		ETAMPES				133,90	
Culture		AV 113		Théâtre				ETAMPES				133,90	
Enfance		BI 200		Centre de Loisirs Valnay		Route de Chalo Saint Mard		ETAMPES		140		309,00	
Petite-Enfance				Maison de l'enfance Serge LEVREZ				ETAMPES				309,00	
Petite-Enfance		AC 230		Halte garderie Mandarine		20 rue Jean Etienne GUETTARD		ETAMPES				66,95	
Culture		I 249		Bibliothèque		4 rue au comte		MORIGNY CHAMPIGNY				133,90	
Culture		D 266		Ecole de Musique art plastic				MORIGNY CHAMPIGNY		0		133,90	
Enfance		I 241		Maison de l'enfance		6/8 rue saint germain		MORIGNY CHAMPIGNY				133,90	
Enfance		AI 209		Centre de Loisirs		Rue pierre barberot		MEREVILLE				185,40	
Sport		AI 209		Piscine		Rue pierre barberot		MEREVILLE				597,40	
Culture		AK 951		Office de tourisme		Place des halles		MEREVILLE				133,90	
Culture		AK 462		Ecole de Musique		Rue Paul BERT		MEREVILLE				133,90	
Enfance		AH 154		Centre de Loisirs		rue Jean moulin		SACLAS				133,90	
Economie		AD 385		Rurapole		6 bis rue Jean Jaures		SACLAS				309,00	
Culture				Centre culturel		Place des halles		MEREVILLE				309,00	
Administratif		AY 113		Point d'accès audroit / MJD		1 rue du coq		ETAMPES				133,90	
Petite-Enfance				Multi accueil le petit prince				ETAMPES				597,40	
				Musée		2 place hotel de ville		ETAMPES				309,00	
Enfance				Centre de Loisirs		37 rue du jeu de paume		ANGERVILLE				133,90	
				HOTEL COMMUNAUTAIRE		76 rue saint jacques		ETAMPES				1194,80	
								TOTAL ELECTRICITE				7194,55	
								TOTAL FOUDRE		140,00			

GAZ / CHAUFFAGE 2025

Fonction	Numéro CADASTRE	Nom de l'Equipement	Adresse	Collectivité	Chaufferie	GAZ	FIOUL	Presta 1 Vérification des installations aux gaz combustibles TB		Presta 2 Vérification des installations de chauffage TB, CH	
								Prix en €	Prix en €	Prix en €	Prix en €
Enfance		Centre de Loisirs	37 rue du jeu de paume	ANGERVILLE	±	X		PRESTA ANNULE EN 20	PRESTA ANNULE EN 20		
Culture	AN 128	Conservatoire de Musique	19 bis rue louis moreau	ETAMPES	1	X		70,00			70,00
Culture	AN 115	Hotel Anne de Pisseleu	Place de l'hotel de ville et des droits de l'homme	ETAMPES	1	X		70,00			70,00
Culture	AN 123	Bibliothèque Diane de Poitiers	4 rue Sainte Croix	ETAMPES	1	X		70,00			70,00
Culture	AV 113	Théâtre		ETAMPES	1	X		70,00			70,00
Enfance	BI 200	Centre de Loisirs Valnay	Route de Chalo Saint Mard	ETAMPES	5	X		300,00			300,00
Petite-Enfance		Maison de l'enfance Serge LEVREZ		ETAMPES	1	X		70,00			70,00
Sport	AY 435, 437	Piscine Charles Haury	Avenue de Bonnevaux	ETAMPES	1	X		70,00			70,00
Culture	AK 462	Ecole de Musique	Rue Paul BERT	MEREVILLE	1	X		70,00			70,00
Culture		Centre culturel	Place des halles	MEREVILLE	1	X		70,00			70,00
Enfance	AI 209	Centre de Loisirs	Rue pierre barberot	MEREVILLE	1	X		70,00			70,00
Sport	AI 209	Piscine	Rue pierre barberot	MEREVILLE	1	X		70,00			70,00
Culture	D 266	Ecole de Musique art plastic	5 rue des ponts	MORIGNY CHAMPIGNY	1	X		70,00			70,00
Enfance	I 241	Maison de l'enfance	6/8 rue saint germain	MORIGNY CHAMPIGNY	1	X		70,00			70,00
								Total presta 1	1 060,00 €		
								Total presta 2		1 060,00 €	

Les prestations 1 et 2 devront être réalisé en même temps sur un seul passage

Total presta 1 + 2

2 120,00 €